



DER/CD

**OBJET :** Arrêté complétant l'arrêté du 30 octobre 2018 complété organisant un concours externe et interne d'ingénieur territorial - spécialité "ingénierie, gestion technique, architecture"

ARRÊTÉ N° DER 34-291019  
Envoi Préfecture : 14/11/2019  
Visa Préfecture : 14/11/2019  
Affichage du : 14/11/2019  
au : 14/10/2020

## ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,  
Officier de la Légion d'honneur,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- Vu le décret n°2016-206 du 26 février 2016 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,
- Vu l'arrêté en date du 27 février 2016 modifié fixant le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs territoriaux et de l'examen professionnel prévu au 1° de l'article 10 du décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- Vu l'arrêté en date du 30 octobre 2018 complété organisant un concours externe et interne d'ingénieur territorial pour 20 postes,
- Considérant qu'il convient de désigner les examinateurs qualifiés des épreuves facultatives de langue vivante étrangère,

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Sont désignés en qualité d'examinateur qualifié de l'épreuve facultative de langue vivante étrangère :

- Madame Rosa CANCER BELTRAN, Traductrice assermentée,
- Monsieur Luc CAPIQUE, Docteur en littérature et langue romane,
- Madame Michelle GAULD LARUE, Professeur certifié au Lycée Jacques Monod à Lescar,
- Madame Sidonie CENS, Professeur certifié au Lycée Jacques Monod à Lescar.

**ARTICLE 2<sup>ème</sup>** : Les autres dispositions de l'arrêté du 18 octobre 2018 complété demeurent sans changement.

**ARTICLE 3<sup>ème</sup>** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques, sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques.

PAU, le 29 octobre 2019

**LE PRÉSIDENT.**



A blue ink handwritten signature that appears to read "M. HIRIART" with a flourish at the end.

**Michel HIRIART**  
Maire de BIRIATOU  
Président de la Fédération Nationale  
des Centres de Gestion



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/11/2019

des Pyrénées-Atlantiques  
Boite - CS 40609 - 64006 PAU Cedex  
Internet : [www.cdg-64.fr](http://www.cdg-64.fr)